



GARANTIE – PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES D'EDC

Obtenez plus de liquidités pour couvrir vos frais d'exploitation durant la pandémie

Exportation et développement Canada (EDC) comprend que les temps sont durs pour les entreprises canadiennes actives ici comme ailleurs. Nous savons que les entreprises de toutes les tailles, de tous les secteurs et de toutes les régions sont le moteur de notre économie et que leur réussite est cruciale pour la prospérité du pays.

C'est pourquoi nous collaborons avec les institutions financières canadiennes pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur les entreprises canadiennes. Avec la Garantie – Programme de crédit aux entreprises (PCE), EDC partage le risque avec votre institution financière afin que vous ayez accès à plus de liquidités pour couvrir vos frais d'exploitation, comme les salaires et le loyer, pendant cette période difficile.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

Si, à cause de la COVID19, votre entreprise a besoin de plus de liquidités pour assumer ses frais d'exploitation, vous pourriez être admissible à la Garantie – PCE d'EDC. L'admissibilité est conditionnelle à d'autres exigences de votre institution financière, qui pourra vous indiquer s'il s'agit de la bonne solution pour votre entreprise.

À propos d'EDC

Société d'État à vocation financière, Exportation et développement Canada (EDC) aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. À titre d'expert du risque international, EDC leur offre les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d'assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations – pour prospérer en toute confiance. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises. Pour soutenir les entreprises canadiennes qui font face à des difficultés financières extrêmes à cause de la réaction mondiale à la COVID19, les mesures d'aide d'EDC seront offertes aux entreprises, exportatrices ou non, jusqu'à la fin de 2021.

FONCTIONNEMENT

- › Avec la Garantie – PCE, EDC s'associe à votre institution financière pour procurer à votre entreprise du crédit additionnel. Il s'agit d'une garantie qu'EDC offre à votre institution financière pour qu'elle vous fournisse, au moyen d'une nouvelle marge de crédit opérationnelle ou d'un nouveau prêt à terme, les liquidités dont vous avez besoin pour assumer vos frais d'exploitation.
- › EDC garantit une part importante des fonds empruntés, ce qui réduit le risque que prend votre institution financière en vous donnant accès à du crédit supplémentaire. Notre objectif est de travailler avec vous et votre institution financière pour faire en sorte que vous ayez rapidement accès au crédit nécessaire et que vous traversiez la crise sans trop de mal.
- › Selon le montant de votre nouveau prêt ou de votre nouvelle marge de crédit, le paiement des commissions d'EDC pourrait être reporté de six mois.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

- › Pour savoir si la Garantie – PCE d'EDC répond à vos besoins de liquidités et connaître la marche à suivre pour présenter une demande, adressez-vous au directeur de comptes responsable de votre entreprise au sein de votre institution financière.

Pour en savoir plus, rendez-vous à edc.ca/garantie-PCE